



Été 1991 (Vol. 3, N° 2) numéro d'article 5

Dépendance à l'égard des paiements de transfert, 1971 à 1989

Raj K. Chawla

En 1989, les administrations fédérale, provinciales et municipales ont versé au total, \$75.9 milliards sous forme de prestations en espèces aux bénéficiaires des divers programmes de sécurité du revenu au Canada, soit 156% de plus qu'en 1971 [▼1](#) (dollars de 1989). En 1989, cette somme représentait 11.6% de la production totale en biens et services, contre 8.5% en 1971.

Les paiements de transfert par habitant ont augmenté plus rapidement que le revenu national par habitant. (Voir [Programmes de sécurité du revenu au Canada, un résumé des divers types de paiements de transfert](#)). De même, les dépenses de sécurité sociale par personne de 25 ans et plus ayant un emploi sont passées de \$4,834 en 1971 à \$7,505 en 1989, une augmentation de 55% (tous les montants en dollars ci-dessus mentionnés sont en dollars de 1989 [▼2](#)). Ces indicateurs révèlent une croissance non-négligeable entre 1971 et 1989, des dépenses publiques affectées aux programmes de sécurité sociale.

Qui sont les bénéficiaires de ces paiements? Quelle proportion les familles et les personnes seules à faible revenu reçoivent-elles? L'accroissement de ces dépenses signifie-t-il qu'un plus grand nombre de personnes ont besoin de paiements de transfert pour subsister? La composition de ces paiements a-t-elle évolué? Si oui, pourquoi? Les paiements de transfert soulagent-ils la pauvreté? Cet article essaie de répondre à ces questions en utilisant les données de l'Enquête sur les finances des consommateurs (voir [Source des données dans Programmes de sécurité du revenu au Canada](#)).

L'importance des paiements de transfert pour les personnes seules [▼3](#) et les familles, est traitée séparément pour deux raisons. Premièrement, la proportion des personnes seules dans l'ensemble des ménages est passée de 25% en 1971 à 31% en 1989 ([tableau 4](#)). Deuxièmement, les personnes seules n'ont pas droit à certains paiements de transfert accordés aux familles (par exemple, le Crédit d'impôt

pour enfants à charge et l'Allocation au conjoint). Étant donné que le revenu des personnes seules est, en moyenne, inférieur d'environ 58% à celui des familles de deux personnes ou plus [▼4](#), toute comparaison des rapports des transferts au revenu total de ces groupes d'individus doit tenir compte de cette différence.

Dépendance à l'égard des paiements de transfert

La mesure de la dépendance à l'égard des paiements de transfert est égale au rapport de ces paiements au revenu total. Ce rapport peut varier entre 0% (aucune dépendance) et 100% (dépendance totale).

Tant en 1971 qu'en 1989, 15% des personnes seules et de 4% à 5% des familles étaient entièrement dépendantes des paiements de transfert. À l'autre extrême, la proportion des personnes seules ne recevant aucune forme de paiement de transfert a chuté brusquement de 62% en 1971 à 27% en 1989 alors que pour les familles, elle est passée de 22% à 12% ([tableau 1](#)). La proportion globale des personnes seules et des familles pour qui les paiements de transfert constituent le seul revenu, est demeurée inchangée entre 1971 et 1989, alors que celle des personnes ne recevant que certains de ces transferts, s'est accrue de façon spectaculaire. Cela est dû principalement à l'apparition des Crédits d'impôt remboursables, comme ceux «pour enfants à charge», «de taxe de vente du gouvernement fédéral» de même que divers crédits d'impôt pour taxe de vente et coûts d'habitation et d'énergie accordés par certaines provinces. L'augmentation du nombre de prestataires des Régimes de pensions du Canada et de rentes du Québec ainsi que d'autres programmes de transfert a contribué également à cette hausse [▼5](#).



Tableau 1 Dépendance relative* à l'égard des paiements de transfert selon certaines caractéristiques, 1971 à 1989

Source : *Enquête sur les finances des consommateurs*

* Mesurée selon le rapport des paiements de transfert au revenu total de la famille.

Deux variables permettent d'établir la dépendance à l'égard des paiements de transfert. La première et la plus importante est le niveau de revenu, puisque le droit à plusieurs programmes (dont le Supplément de revenu garanti, l'Allocation au conjoint, les prestations d'Assistance sociale et les Crédits d'impôt remboursables) est fondé sur un examen du revenu. La deuxième variable est le cycle de vie (estimé par l'âge du chef de famille); les personnes de moins de 25 ans ou de 65 ans et plus sont plus susceptibles que le reste de la population à n'avoir aucune autre source de revenu que les paiements de transfert. Le premier groupe peut comprendre des personnes seules bénéficiaires d'allocations pour des cours de formation professionnelle ou des prestations d'assistance sociale dans l'attente d'un emploi rémunéré. De son côté, le deuxième groupe peut inclure des retraités n'ayant pas de revenu de placements ou de

pensions de régimes privés.



Graphique **Rapports des paiements de transfert au revenu du ménage et au PIB.**

Sources : Système de la comptabilité nationale et Enquête sur les finances des consommateurs

Dépendance selon le quintile de revenu

Parmi les personnes seules du quintile inférieur de revenu, 42% recevaient au moins une forme de paiement de transfert en 1971, contre 94% en 1989. Un changement aussi marqué était surtout attribuable à l'évolution de la répartition par âge des individus de ce quintile: les proportions de jeunes et de gens âgés ont diminué de 9 points de pourcentage tandis que la proportion des personnes de 25 à 44 ans s'est élevée de 11 points. Ce dernier groupe est plus susceptible d'être touché par des problèmes liés au marché du travail, comme une faible rémunération et l'insécurité d'emploi. Ils ont donc plus de chances de recevoir des prestations d'Assurance-chômage et des Crédits d'impôt remboursables. Même parmi les personnes du quintile supérieur, la proportion des bénéficiaires de paiements de transfert est passée de 14% en 1971 à 32% en 1989 ([tableau 1](#)). Dans le quintile inférieur, la proportion des personnes seules dont les paiements de transfert constituaient le seul revenu est passée de 29% à 46%.

La modification de la proportion des familles recevant des paiements de transfert n'a pas été aussi marquée que celle des personnes seules. Ceci parce que la plupart de ces familles recevaient déjà les Allocations familiales universelles, faisaient partie du groupe de 25 à 64 ans et avaient des enfants de moins de 18 ans. Ainsi, la proportion de familles recevant au moins un paiement de transfert ne pouvait s'être grandement modifiée même si d'autres paiements se sont ajoutés.

Parmi les familles du quintile supérieur, 71% recevaient certains transferts en 1971, contre 81% en 1989. On peut attribuer une partie de cette augmentation à l'accroissement du nombre de familles comptant plusieurs personnes actives sur le marché du travail qui pourraient avoir eu droit aux prestations d'Assurance-chômage (pour chômage, congés de maternité, formation professionnelle, etc.) ou à l'Allocation au conjoint. Parmi les familles du quintile inférieur, 97% recevaient des paiements de transfert en 1989, contre 85% en 1971. Au cours des deux années de référence, les paiements de transfert représentaient la totalité du revenu d'un cinquième de ces familles.

Dépendance selon le cycle de vie

Les paiements de transfert jouent un rôle essentiel dans la protection du bien-être économique des personnes âgées seules et des familles dont le chef est une personne âgée (65 ans et plus). En 1971, les

paiements de transfert constituaient la seule source de revenu pour 40% des personnes âgées seules et pour 16% des familles dont le chef avait 65 ans et plus. Dix-huit ans plus tard, ces proportions étaient tombées à 31% et 10%. Cette diminution pourrait être attribuable en partie à la prolifération des prestations provenant de régimes de retraite offerts par l'employeur et à la possession de Régimes enregistrés d'épargne-retraite [▼ 6](#).

En excluant les personnes âgées des deux prochains groupes, on note qu'un plus grand nombre de personnes seules et de familles ont reçu des paiements de transfert en 1989 qu'en 1971. Parmi les personnes seules de moins de 25 ans, 13% seulement ont reçu au moins un genre de paiement de transfert en 1971, contre 74% en 1989 ([tableau 1](#)). Cette augmentation spectaculaire pourrait être attribuable à plusieurs facteurs, tels l'abaissement des revenus, la hausse du chômage ou l'absence d'emplois disponibles. Ces personnes pourraient donc avoir reçu des prestations provenant de programmes de formation professionnelle, des Crédits d'impôt remboursables pour taxes de vente fédérale ou provinciales, ou d'autres formes d'Assistance sociale.

Paiements de transfert selon le type

Deux changements importants se sont produits entre 1971 et 1989. Premièrement, la proportion de personnes seules et de familles prestataires du Régime de pensions du Canada et de rentes du Québec s'est élevée de façon remarquable. À mesure que ces régimes étendaient leur protection, un plus grand nombre de personnes y devenaient admissibles (voir [note 5](#)). Par exemple, en 1989, 25% des personnes seules recevaient ces prestations contre 4% seulement en 1971; les chiffres correspondants pour les familles étaient de 20% et 4% ([tableau 2](#)).



Tableau 2 Paiements de transfert selon les composantes, 1971 et 1989

Source : Enquête sur les finances des consommateurs

Deuxièmement, l'introduction de plusieurs Crédits d'impôt remboursables visant à aider les familles à faible et moyen revenu, a contribué à accroître le nombre de bénéficiaires de paiements de transfert. Par exemple, même si en 1989, le montant consacré au Crédit pour la taxe de vente fédérale n'était que de \$629 millions (sur un total de \$47.4 milliards en paiements de transfert), plus de la moitié des personnes seules et un tiers des familles l'avaient réclamé ([tableau 2](#)). D'autre part, en 1989, la moitié des familles recevaient des Allocations familiales mais seulement 31% avaient réclamé le Crédit d'impôt pour enfants. Les Allocations familiales sont imposables et sont versées aux familles peu importe leur revenu, alors que le Crédit d'impôt pour enfants n'est pas versé si le revenu familial dépasse un certain niveau.

Néanmoins, ces deux programmes comptent au nombre des paiements de transfert.

En 1989, il y avait un plus grand nombre de bénéficiaires de prestations d'Assistance sociale (comprenant celles versées par les provinces et les municipalités) qu'en 1971. Étant donné que ces prestations visent à venir en aide aux personnes seules et aux familles à très faible revenu ou sans aucun autre revenu, cet accroissement pourrait être le reflet de certaines difficultés ressenties au cours de cette période (absence d'emplois, chômage élevé, éclatement de la famille, et d'autres) ou encore des améliorations apportées aux régimes d'Assistance sociale. Les personnes seules sont plus susceptibles de recevoir de telles prestations puisqu'elles ne peuvent pas compter sur le revenu d'autres membres comme c'est le cas pour les familles où plusieurs personnes travaillent. En 1989, une personne seule sur sept recevait des prestations d'Assistance sociale ou des suppléments de revenu provinciaux contre une personne sur dix-sept en 1971; pour les familles, les proportions étaient de 9% et 6%.

Parmi les bénéficiaires de paiements de transfert, les personnes seules ont reçu, en moyenne, 24.3% de plus en 1989 qu'en 1971, sous forme de prestations, comparativement à 95.4% de plus pour les familles ([tableau 2](#)).

Structure de l'ensemble des transferts

Jusqu'ici, nous avons examiné l'évolution des proportions de personnes seules et de familles ayant reçu au moins un paiement de transfert. Nous regarderons maintenant à l'évolution de la structure de l'ensemble des paiements de transfert entre 1971 et 1989.

En 1971, 85% de l'ensemble des transferts versés aux familles et 90% de ceux versés à des personnes seules provenaient de fonds de revenus généraux des gouvernements. Ces prestations étaient versées en vertu de régimes tels que la Sécurité de la vieillesse, le Supplément de revenu garanti, l'Assistance sociale et les Allocations familiales, auxquels ni les travailleurs ni les employeurs ne contribuent directement. En 1989, ces proportions étaient tombées à 57% et 65%. Même si plus de la moitié des paiements de transfert provenaient toujours des fonds de revenus généraux, les coûts directs pour les administrations gouvernementales avaient diminué. Ceci est dû en grande partie aux changements apportés au financement de certains programmes de transferts et à la réduction de prestations versées aux familles à revenu élevé dans le cadre de programmes auparavant universels.

Par exemple, les Régimes de pensions du Canada et de rentes du Québec sont autofinancés. Les frais d'administration et les prestations proviennent des contributions des employés et des employeurs et du revenu de placement des fonds accumulés. Le régime d'Assurance-chômage, quant à lui, n'est pas entièrement autofinancé; certaines prestations versées aux chômeurs de longue durée dans les régions économiquement faibles proviennent des revenus généraux. Toutefois, les contributions des employés et des employeurs à ces régimes ont augmenté. Pour réduire davantage le coût des paiements de transfert provenant des revenus généraux, le gouvernement fédéral a récemment adopté des mesures visant à ce que les prestations de la Sécurité de la vieillesse et les Allocations familiales versées aux bénéficiaires dont le revenu dépasse \$50,000 soient imposables [7](#).

Tant pour les personnes seules que pour les familles, la diminution relative des prestations de la Sécurité de la vieillesse (y compris le Supplément de revenu garanti et l'Allocation au conjoint) a été compensée par une augmentation des prestations du Régime de pensions du Canada ou de rentes du Québec, l'extension de l'Assistance sociale et l'introduction de plusieurs Crédits d'impôt remboursables. La proportion que représentent les Allocations familiales dans les transferts aux familles a baissé parce que le nombre de familles avec enfants a lui-même diminué. Enfin, la proportion des prestations d'Assurance-chômage s'est élevée, car un nombre croissant de personnes actives ont connu des périodes de chômage, partagé leur emploi, bénéficié de congés pour formation professionnelle ou pris des congés de maternité, et d'autres ([tableau 2](#)).



Graphique **Composition des paiements de transfert en pourcentage.**

Source : Enquête sur les finances des consommateurs

Paiements de transfert multiples

On note des changements importants dans les proportions de personnes seules et de familles recevant trois genres de paiements de transfert ou plus; ces proportions étaient de 1% et 3% en 1971 comparativement à 24% et 28% en 1989. Parmi les bénéficiaires de transferts en 1971, 86% des personnes seules et 75% des familles en recevaient un seul type: les prestations de Sécurité de la vieillesse pour les personnes seules et les Allocations familiales pour les familles. On peut attribuer en grande partie la hausse spectaculaire de la proportion des personnes recevant trois types de transferts ou plus en 1989, au fait que plusieurs Crédits d'impôt remboursables sont actuellement offerts aux familles à faible et moyen revenu.

Le nombre de paiements de transfert reçus dépend du niveau de revenu et de certaines variables démographiques qui, à leur tour, déterminent le genre de prestations et leur montant. Par exemple, en 1989, pour les familles recevant trois paiements de transfert ou plus, chaque dollar de revenu incluait 26 cents de paiements de transfert, comparativement à seulement 3 cents pour les familles ne recevant qu'un seul genre de transfert. En ce qui concerne les personnes seules, les montants étaient de 60 cents et 12 cents.



Tableau 3 **Aperçu des prestataires recevant un ou plusieurs transferts, 1971 et 1989**

Source : *Enquête sur les finances des consommateurs*

Comment se partage la somme des paiements de transfert?

En 1971, les personnes seules représentant 25% des ménages, recevaient 19% de l'ensemble des paiements de transfert. En 1989, ces mesures passaient à 31% des ménages et à 26% des transferts. Les familles ont donc reçu dans l'ensemble, relativement plus de prestations que ne l'aurait laissé supposer leur représentation au sein des ménages.



Tableau 4 **Statistiques choisies des paiements de transfert selon l'âge du chef, 1971 et 1989**

Source : *Enquête sur les finances des consommateurs*

Les 65 ans et plus ont reçu 77% de l'ensemble des transferts versés aux personnes seules en 1971, mais 67% seulement en 1989. Ces transferts représentaient 47% de leur revenu total en 1971, contre 54% en 1989. Étant donné qu'en 1989 un plus grand nombre de personnes seules âgées de 25 à 64 ans ont reçu des paiements de transfert qu'en 1971, leur part de l'ensemble des transferts s'est également élevée, leur rapport des paiements de transfert au revenu passant de 3% à 8%.

Au cours des deux années de référence, plus de la moitié des paiements de transfert ont été versés à des familles dont le chef avait entre 25 et 64 ans, et 40% environ à des familles dont le chef avait 65 ans et plus. La moyenne de l'ensemble des transferts reçus par les familles de ces deux groupes a presque doublé entre 1971 et 1989. Les paiements de transfert représentaient 30% du revenu total des familles les plus âgées en 1971 et 37% en 1989.

Paiements de transfert selon le genre de famille

Les paiements de transfert sont très concentrés parmi les familles époux-épouse, qui ont reçu 64% de tous les transferts en 1971 et 61%, en 1989. La proportion de ces familles ayant reçu au moins un transfert est passée de 77% à 86% au cours de la même période. Toutefois, étant donné qu'en général les revenus moyens des familles époux-épouse sont également plus élevés que les revenus d'autres genres de

familles, la contribution globale des paiements de transfert à leur revenu est demeurée assez faible: 5% en 1971 et 9% en 1989.

Presque toutes les familles époux-épouse avec enfants de moins de 18 ans ont reçu des paiements de transfert, mais ceux-ci ne représentaient que 4% de leur revenu total en 1971 et 6% en 1989. Les rapports respectifs pour les couples mariés seulement (un mélange de couples jeunes et âgés, sans enfants) étaient de 8% et 14% ([tableau 5](#)).



Tableau 5 Paiements de transfert selon le genre d'unité familiale, 1971 et 1989

Source : Enquête sur les finances des consommateurs

Tant en 1971 qu'en 1989, la proportion globale des familles monoparentales dirigées par une femme, recevant des paiements de transfert, était presque la même que celle des familles époux-épouse avec enfants (en grande partie parce que la plupart d'entre elles recevaient des Allocations familiales). Cependant, le rapport des paiements de transfert au revenu familial total était différent; il était de trois à sept fois plus élevé pour les familles monoparentales dirigées par une femme ([tableau 5](#)) et ce en raison de leur revenu relativement plus faible.

Comparativement aux familles époux-épouse avec enfants célibataires, les familles monoparentales dirigées par une femme ont reçu en moyenne 3.2 fois plus de paiements de transfert en 1971, mais seulement 1.6 fois plus en 1989. Dans l'ensemble, ces familles monoparentales ont reçu 10% de tous les paiements de transfert en 1971, et seulement 7% en 1989.

Entre 1971 et 1989, le rapport des paiements de transfert au revenu total a diminué pour les familles monoparentales dirigées par une femme, car un nombre relativement plus élevé d'entre elles occupaient un emploi en 1989, de sorte que les gains provenant d'un emploi étaient leur principale source de revenu familial. D'autres facteurs ayant pu contribuer à cette diminution sont l'amélioration des lois régissant la répartition des biens matrimoniaux lors de la dissolution du mariage ainsi que les pensions alimentaires et autres soutiens financiers versés par les pères biologiques aux enfants dont les mères célibataires ou séparées ont la garde [▼ 8](#).



Tableau 6 Décomposition de l'évolution des paiements de transfert moyens, 1971 à 1989

Source : Enquête sur les finances des consommateurs



Graphique Composition des paiements de transfert selon la catégorie de faible revenu*, 1989

Source : Enquête sur les finances des consommateurs

* Voir l'encadré pour une [définition de la catégorie de faible revenu](#).

Évolution des paiements de transfert moyens

En 1989, les personnes seules ont reçu en moyenne \$2,187 de plus qu'en 1971, et les familles, \$2,724 de plus. Quelle est la cause de ces augmentations?

Plus de la moitié de l'augmentation totale peut être attribuée à l'évolution des caractéristiques démographiques (âge et genre de famille). Une autre partie s'explique par l'apparition de nouveaux programmes tels: l'Allocation au conjoint, le Crédit pour enfants ainsi que les autres Crédits d'impôt remboursables. La modification du montant des prestations survenue après 1971, en raison des besoins, de l'accroissement du nombre de personnes admissibles à l'Assistance sociale (en grande partie versées par les provinces) ou des autres modifications dans les lois régissant les programmes de prestations [9](#), pourrait également expliquer la hausse observée.

Trois groupes ont contribué à 63% de l'évolution des caractéristiques démographiques: les couples mariés dont le chef de famille est âgé de 65 ans et plus; les personnes seules de 65 ans et plus et les familles avec enfants célibataires dont le chef a entre 25 et 64 ans. Ces groupes sont à l'origine de 60% de l'augmentation totale des montants des prestations.

Les paiements de transfert aident-ils à surmonter les difficultés financières?

Les paiements de transfert réduisent les inégalités de revenu. Comme de nombreuses études [10](#) en font foi, nous n'examinerons pas cette question. Cependant, il convient de se demander si ces paiements de transfert atténuent les difficultés financières (mesurées en fonction de la proportion de personnes seules

et de familles à faible revenu [▼ 11](#)).

En 1989, seulement 20.7% de l'ensemble des paiements de transfert ont été versés aux personnes seules et aux membres de familles à faible revenu (les 79.3% restants ont été versés aux personnes n'appartenant pas à ces catégories). Toutefois, leur part des paiements de transfert était légèrement plus élevée que leur représentation relative dans la population. Chez les personnes seules, celles à faible revenu représentaient 30% de l'ensemble et comptaient pour 41% du total des paiements de transfert; pour les familles, les 10% ayant un faible revenu ont reçu 14% de ces paiements ([tableau 7](#)).



Tableau 7 Statistiques choisies selon la taille du rapport du revenu familial aux seuils de faible revenu, 1989

Source : Enquête sur les finances des consommateurs

Les personnes seules dont le revenu se situe entre 80% et 120% de leur seuil de faible revenu (c'est-à-dire les personnes à la limite du seuil de faible revenu) ont reçu 38% des paiements de transfert, celles dont le revenu représente deux fois leur seuil en ont reçu 19%, alors que 60% de toutes les familles dans la dernière situation recevaient 46% des paiements de transfert.

En général, plus le déficit entre le revenu réel et le niveau de subsistance (mesuré par les seuils de faible revenu préétablis) est élevé, plus les difficultés financières sont grandes. Ceci laisse également supposer une plus grande dépendance à l'égard des paiements de transfert (mesurée par le rapport des paiements de transfert au revenu). Par exemple, en ce qui concerne les familles dont le revenu se situait entre 40% et 80% du seuil de faible revenu applicable, les paiements de transfert représentaient 61% du revenu total, contre 45% pour celles dont le revenu se situait entre 80% et 100% du seuil. Dans l'ensemble, les paiements de transfert étaient la principale source de revenu des groupes à faible revenu: ils représentaient 66% du revenu total des personnes seules et 54% de celui des familles ([tableau 7](#)).

En 1989, 974,000 personnes seules et 682,000 familles faisaient partie de la catégorie des faibles revenus. Toutes choses étant égales par ailleurs, l'absence de paiements de transfert aurait porté ces nombres à 1,459,000 personnes et 1,483,000 familles. En 1989, étant donné la présence de paiements de transfert, 354,000 personnes âgées vivant seules, 360,000 couples mariés dont le chef avait 65 ans ou plus et 572,000 ménages non âgés ne faisaient pas partie de la catégorie des faibles revenus ([tableau 8](#)).



Tableau 8 Effet des paiements de transfert sur la proportion des faibles revenus selon le genre d'unité familiale, 1989

Source : *Enquête sur les finances des consommateurs*

La proportion des familles à faible revenu est beaucoup plus élevée chez les personnes seules et les familles monoparentales dirigées par une femme que chez les familles époux-épouse. Les paiements de transfert atténuent les difficultés financières en versant à ces groupes environ deux tiers de leur revenu total, en comparaison de la moitié environ pour les familles époux-épouse à faible revenu. En l'absence de ces paiements de transfert, à peu près la moitié des personnes seules et des familles monoparentales dont le chef est une femme se seraient probablement retrouvées dans la catégorie des faibles revenus.

Résumé

Tant en 1971 qu'en 1989, les paiements de transfert constituaient la seule source de revenu pour environ 15% des personnes seules et 4% à 5% des familles. Par contre, les proportions de personnes et de familles recevant trois paiements de transfert ou plus ont beaucoup changé.

Dans l'ensemble, les paiements de transfert représentaient 18% du revenu total des personnes seules en 1989, contre 10% en 1971; pour les familles, les chiffres étaient de 10% et 6%. L'évolution des paiements de transfert moyens pendant ces 18 années était en grande partie attribuable à deux facteurs: 1) l'évolution des caractéristiques démographiques, soit la composition par âge et le genre de famille (51%), et 2) l'évolution des prestations, découlant soit des nouveaux programmes introduits après 1971, soit des changements apportés aux prestations des programmes déjà existants (49%).

La composition des transferts a considérablement évolué entre 1971 et 1989. En 1971, 87% de l'ensemble des transferts provenaient des recettes générales, contre 59% en 1989. Quant aux Régimes de pensions du Canada et de rentes du Québec, arrivant à pleine maturité et à l'augmentation du nombre de prestataires, leur part a atteint 22% du total des transferts en 1989 (comparativement à seulement 4% en 1971).

Les paiements de transfert aident à réduire la proportion d'unités à faible revenu, et ce, dans une plus grande mesure chez les personnes seules et les familles monoparentales dirigées par une femme que chez les familles époux-épouse. En 1989, ces transferts représentaient les deux tiers du revenu total des personnes seules à faible revenu et des familles monoparentales dirigées par une femme.

Programmes de sécurité du revenu au Canada

On peut diviser les programmes canadiens de sécurité du revenu en cinq grandes catégories: 1) *programmes fondés sur l'âge*: Sécurité de la vieillesse, Supplément de revenu garanti et Allocation au conjoint; 2) *programmes fondés sur l'emploi*: Régimes de pensions du Canada de rentes du Québec, Assurance-chômage, Allocations de formation de la main-d'œuvre et Indemnisation des accidents du travail; 3) *programmes fondés sur la famille*: Allocations familiales et Crédit d'impôt remboursable pour enfants; 4) *programmes fondés sur un examen du revenu*: Taxe de vente fédérale remboursable, Crédits d'impôt provinciaux et Assistance sociale; 5) *autres programmes*: Pensions versées aux aveugles, aux invalides et aux anciens combattants.

Les prestations offertes par la plupart de ces programmes sont corrigées d'après l'Indice des prix à la consommation (IPC), mais le facteur de correction peut varier d'un programme à l'autre. Par exemple, les prestations du régime de Sécurité de la vieillesse, le Supplément de revenu garanti et l'Allocation au conjoint sont indexés tous les trimestres d'après le taux de croissance de l'IPC, alors que les prestations offertes par le programme d'Allocations familiales sont indexées lorsque le taux d'inflation annuel dépasse 3%. Enfin, les prestations versées par les Régimes de pensions du Canada et de rentes du Québec sont corrigées d'après l'augmentation de l'IPC sur une période de 24 mois se terminant le 31 octobre de l'année précédente. Pour des détails sur d'autres programmes, voir la brochure de Santé et Bien-être social Canada, *Précis sur les programmes de sécurité sociale*, juillet 1989.

Prestations des Régimes de pensions du Canada et de rentes du Québec

Pourquoi les prestations des Régimes de pensions du Canada et de rentes du Québec sont-elles considérées comme des paiements de transfert alors qu'elles sont liées à la durée d'emploi et au montant des gains? Parce que, selon le cadre conceptuel du Système des comptes nationaux (SCN), les cotisations versées dans ces régimes et les prestations qui en proviennent font partie intégrante du secteur public. Les cotisations des employeurs et des employés à ces régimes sont donc considérées comme des transferts du secteur privé au secteur public et les prestations, comme des transferts du gouvernement aux particuliers.

Source des données

Les données utilisées dans cet article sont tirées de l'Enquête sur les finances des consommateurs menée en avril 1972 et 1990. Cette enquête annuelle, jumelée à l'Enquête sur la population active menée mensuellement, permet de recueillir des données sur les sources et le montant des revenus perçus par toutes les personnes de 15 ans et plus, membres de ménages privés, dans les dix provinces. Sont exclues les personnes vivant au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, dans les réserves indiennes ou dans des maisons de repos et autres établissements. Sont également exclues des tableaux les personnes seules et les familles dont les soldes et indemnités militaires constituent la principale source de revenu. Les

statistiques annuelles tirées de cette enquête sont publiées dans *Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu* (Statistique Canada, n° 13-207 au catalogue).

Puisque cette enquête ne recueille pas de données sur les transferts en nature (loyers ou transport subventionnés, médicaments prescrits, soins dentaires et soins des yeux, etc.), les prestations offertes par ces programmes ne font pas partie de notre analyse. La plupart de ces programmes sont fondés sur un examen du revenu, et ils sont habituellement gérés par les administrations municipales et provinciales.

En tenant compte des principales différences conceptuelles, le rapport entre l'ensemble des transferts estimés d'après les résultats de l'Enquête sur les finances des consommateurs d'une part et les Comptes nationaux d'autre part, était de 71% en 1971 et 79% en 1989. L'amélioration relative en 1989 était liée aux facteurs suivants: meilleure déclaration des sources de revenu, composantes des paiements de transfert plus faciles à définir et amélioration de la saisie et de la vérification des données. L'écart entre ces deux sources est en grande partie attribuable à des différences de couverture et de périodes comptables (année civile contre année financière), et, surtout, à l'effet des erreurs d'échantillonnage et des erreurs non dues à l'échantillonnage (principalement à la non-déclaration et à la sous-déclaration des sources et des montants de revenu). Cependant, l'amélioration relative du rapprochement des données en 1989 n'a pas eu d'effet notable sur nos résultats.

Définitions des concepts utilisés

Personne seule: Une personne qui vit seule ou dans un ménage formé de membres avec lesquels elle n'a aucun lien de parenté.

Famille: Groupe de personnes partageant le même logement et qui sont apparentées par le sang, par alliance ou par adoption. Le concept de famille utilisé dans ce document est celui de la «famille économique».

Revenu total: Somme de tous les revenus déclarés par l'ensemble des membres d'une famille, âgés de 15 ans et plus. Le revenu comprend les gains, les revenus de placements, les paiements de transfert, les pensions de retraite de régimes privés, les pensions alimentaires, etc. Sont exclus du revenu les avantages non-monétaires, les gains et pertes de jeu, les gains ou pertes de capital, les bénéfices fortuits, etc.

Total des paiements de transfert: Aide sociale accordée par les administrations fédérale, provinciales et municipales. Cette aide peut comprendre les Allocations familiales, les pensions du régime de la Sécurité de la vieillesse, du Supplément de revenu garanti, l'Allocation au conjoint, les pensions versées par les Régimes de pensions du Canada et de rentes du Québec, les prestations d'Assurance-chômage, l'Indemnisation des accidents du travail, les Allocations de formation, les allocations et pensions d'anciens combattants, l'Assistance sociale, les pensions aux aveugles et aux invalides ainsi que les Crédits d'impôt remboursables (provinciaux et fédéraux).

Quintiles du revenu: Les données par quintile ont été obtenues en classant les résultats pondérés de

l'enquête de façon ascendante selon le montant du revenu total. On a ensuite divisé la série en cinq parties égales ou quintiles. L'ordre des unités a été établi séparément pour les personnes seules et les familles.

Faibles revenus: Les personnes seules ou les familles dont le revenu est en deçà des seuils préétablis, selon la taille de la famille, la région de résidence et la catégorie d'habitat sont classées dans la catégorie des «faibles revenus»; toutes les autres unités dont le revenu est égal ou supérieur aux seuils sont classées dans la catégorie «autres». Pour les seuils de faible revenu utilisés en 1989, voir [Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu, 1989](#): Tableau explicatif V, p. 42 (Statistique Canada, n° 13-207 au catalogue).

Notes

Note 1

Voir le Tableau 1.7, de [Statistique Canada](#), *L'observateur économique canadien: supplément statistique historique 1988/89* (1989).

Note 2

Les données sur les revenus et les paiements de transfert ont été converties en dollars de 1989 en utilisant l'Indice des prix à la consommation.

Note 3

Les personnes seules peuvent constituer des ménages d'une seule personne ou des ménages de plusieurs personnes non apparentées.

Note 4

Voir Statistique Canada [Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu, 1971](#) (1973) et [Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu, 1989](#) (1990).

Note 5

Cet article n'a pas pour but de résumer toutes les modifications apportées aux prestations offertes par les programmes qui existaient déjà en 1971. Cependant, voici à titre d'exemple certaines modifications apportées au Régime de pensions du Canada et au Régime de rentes du Québec: 1) auparavant, les pensions étaient payables à partir de 65 ans, alors que depuis le milieu des années 1980, les cotisants peuvent recevoir leur pension de retraite dès 60 ans, mais leurs prestations sont alors diminuées de 0.5% par mois jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de 65 ans; 2) tous les crédits pour pension gagnés par les conjoints pendant le mariage sont partagés également lors de la dissolution ou de l'annulation légale du

mariage; 3) les bénéficiaires de prestations au survivant versées par ces régimes peuvent continuer à y avoir droit même en cas de remariage.

En ce qui concerne l'Assurance-chômage, la période minimum d'attente était initialement de 8 semaines; elle a été remplacée par une période d'attente variable selon le taux de chômage dans les régions économiques délimitées aux fins du régime et selon le nombre de semaines d'emploi assurable. De plus, depuis janvier 84, un parent qui adopte légalement un enfant peut recevoir des prestations pendant un maximum de 15 semaines si sa présence est nécessaire au foyer. Les deux parents doivent néanmoins avoir cumulé au moins 20 semaines d'emploi assurable dans l'année de référence.

Note 6

Par exemple, 4% seulement de tous les déclarants ont versé des cotisations à des Régimes enregistrés d'épargne-retraite en 1971, contre 20% en 1987; voir [H. Frenken](#), *L'emploi et le revenu en perspective* (hiver 1990).

Note 7

Par exemple, les personnes dont le revenu s'élève à moins de \$50,000 conserveraient leurs prestations, alors que celles dont le revenu atteint ou dépasse \$75,000 rembourseraient en totalité les prestations reçues en vertu de ces programmes. Les personnes dont le revenu se situe entre \$50,000 et \$74,999 ne conserveraient qu'une partie de ces prestations.

Note 8

Voir le dernier rapport du [Conseil national du bien-être social](#) intitulé: *La femme et la pauvreté, dix ans plus tard: rapport* (1990).

Note 9

Cet article n'a pas pour but d'énumérer les modifications apportées entre 1971 et 1989 aux montants des prestations versées par tous les programmes de sécurité sociale. À titre d'exemple, mentionnons tout de même que les prestations d'Assurance-chômage sont passées de \$141 en 1971 à \$216 en 1989. Les prestations devaient représenter 66.6% de la rémunération hebdomadaire assurable en 1971, comparativement à 60% en 1989. Étant donné que les prestations d'Assurance-chômage sont désormais imposables, les bénéficiaires dont le revenu était supérieur à \$47,190 en 1989 devaient rembourser 30% de leurs prestations.

Note 10

Par exemple, voir [S. Danziger, R. Haveman et R. Plotnick](#), *Journal of economic literature* (1981); [J. Curtis et al.](#), *Social inequality in Canada: patterns, problems, policies* (1988); [K.G. Banting](#), *La revue canadienne de sociologie et d'anthropologie* (1987); [L. Osberg](#), *Perspective 2000: actes d'une conférence parrainée par le Conseil économique du Canada* (1988); [G.L. Reuber](#), *Analyse de politiques* (1978); et [A. Rashid](#), *L'emploi et le revenu en perspective* (automne 1990).

Deux sujets ont été exclus de notre analyse: l'effet des paiements de transfert sur la répartition du revenu et l'effet de ces paiements sur l'épargne et le comportement en matière de consommation d'une famille ou encore sur son activité.

Note 11

Le Canada n'a pas de seuils de pauvreté «officiels». Les seuils de faible revenu de Statistique Canada sont un outil de statistique largement utilisé pour repérer les populations à faible revenu. Pour des détails sur ce concept, voir [Statistique Canada](#), Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu, 1989 (1990).

Documents consultés

- ADELL, B.L. *The Canadian system of retirement income support*, Kingston, Ont., Industrial Relations Centre, 1988.
- BANTING, K.G. «The welfare state and inequality in the 1980s», *La revue canadienne de sociologie et d'anthropologie*, Vol. 24, n° 3, Toronto, août 1987, pp. 309-338.
- CONSEIL CANADIEN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL. «La diminution des allocations familiales: une politique régressive», *Développement social en perspectives*, Vol. 3, n° 2, Ottawa, automne 1985, p. 1.
- CONGLETON, R.D. et W.F. SHUGHART II. «The growth of social security: electoral push or political pull?», *Economic inquiry*, Vol. 28, n° 1, Huntington Beach, CA, 1990, pp. 109-132.
- CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL (CANADA). *La femme et la pauvreté, dix ans plus tard: rapport*, Ottawa, 1990.
- CURTIS, J. et al. *Social inequality in Canada: patterns, problems, policies*, Scarborough, Ont., Prentice-Hall Canada, 1988.
- DALY, M.J. «Some microeconomic evidence concerning the effect of the Canada pension plan on personal savings», *Economica*, Vol. 50, n° 197, Clevedon, Avon, Angleterre, février 1983, pp. 63-69.
- DANZIGER, S., R. HAVEMAN et R. PLOTNICK. «How income transfer programs affect work, savings, and the income distribution: a critical review», *Journal of economic literature*, Vol. XIX, n° 3, Nashville, TN, septembre 1981, pp. 975-1028.
- FELLEGI, I.P. «Pouvons-nous assumer le vieillissement de la société?» *L'observateur économique canadien*, mensuel, catalogue 11-010, octobre 1988, Ottawa, Statistique Canada, pp. 4.1-4.34.
- FRENKEN, H. «[REÉR: Une aide fiscale à l'épargne-retraite](#)», *L'emploi et le revenu en perspective*, trimestriel, catalogue 75-001F, hiver 1990, Ottawa, Statistique Canada, pp. 9-21.
- GUEST, D. «Social policy in Canada», *Social policy and administration*, Vol. 18, n° 2, Oxford,

- Angleterre, été 1984, pp. 130-147.
- MESSINGER, H., F. FEDYK et A. ZEESMAN. «The size and distribution of the poverty gap in Canada: a micro analysis of variations among demographic groups», *The review of income and wealth*, Série 34, n° 3, New York, septembre 1988, pp. 275-288.
 - OSBERG, L. «La répartition du revenu et l'avenir de l'État-providence», *Perspective 2000: actes d'une conférence parrainée par le Conseil économique du Canada*, Ottawa, décembre 1988, pp. 171-195.
 - RASHID, A. «[Paiements de transfert et revenu des familles](#)», *L'emploi et le revenu en perspective*, trimestriel, catalogue 75-001F, automne 1990, Ottawa, Statistique Canada, pp. 54-66.
 - REUBER, G.L. «The impact of government policies on the distribution of income in Canada: a review», *Analyse de politiques*, Vol. 4, n° 4, Guelph, Ont., automne 1978, pp. 505-529.
 - REYNOLDS, M. et E. SMOLENSKY. «The fading effect of government on inequality», *Challenge*, bimensuel, Armonk, NY, juillet-août 1978, pp. 32-42.
 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE SOCIAL CANADA. *La sécurité sociale au Canada*, Ottawa, 1974.
 - ---. *Répertoire de programmes de sécurité du revenu au Canada*, janvier 1988, Ottawa, 1989.
 - STATISTIQUE CANADA. *Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu, 1971*, annuel, catalogue 13-207, mai 1973, Ottawa.
 - ---. *Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu, 1989*, annuel, catalogue 13-207, novembre 1990, Ottawa.
 - ---. *L'observateur économique canadien: supplément statistique historique 1988/89*, données annuelles jusqu'en 1988, catalogue 11-210, juillet 1989, Ottawa.
 - WOLFSON, M.C., «L'équilibre dans le changement: inégalité du revenu au Canada, 1965-1983», *Revue statistique du Canada*, mensuel, catalogue 11-003F, février 1986, Ottawa, Statistique Canada, pp. vi-xxix.
-

Auteur

Raj Chawla est au service de la Division de l'analyse des enquêtes sur le travail et les ménages de Statistique Canada.

Source

L'emploi et le revenu en perspective, Été 1991, Vol. 3, n° 2 (n° 75-001-XPF au catalogue de Statistique Canada).

[▶ FAITS SAILLANTS](#) [▶ TABLE DES MATIÈRES](#) [▶ INDEX DES SUJETS](#) [▶ INDEX DES AUTEURS](#)

[▶ ENGLISH](#) [▶ AIDE](#) [▶ PAGE TITRE](#)

Tableau 1

Dépendance relative* à l'égard des paiements de transfert selon certaines caractéristiques, 1971 à 1989

Caractéristiques	1971				1989			
	0% **	1-99%	100%	Total	0% **	1-99%	100%	Total
	%							
Personnes seules								
Total	61.7	23.6	14.7	100	27	57.8	15.3	100
Quintiles de revenu								
Inférieur	58.2	13.2	28.6	100	6.5	47.1	46.5	100
Deuxième	23.5	34.1	42.4	100	0.5	71.8	27.7	100
Moyen	58.3	39	2.7	100	13.2	84.9	1.9	100
Quatrième	82.2	17.8	0	100	47	52.7	0.3	100
Supérieur	86.5	13.5	0	100	67.7	32.3	0	100
Âge								
Moins de 25 ans	87.3	11.2	1.5	100	26.1	71.5	2.4	100
25-64 ans	81.2	11.4	7.4	100	40.4	49	10.6	100
65 ans et plus	1.8	42.2	40.4	100	0.2	69.2	30.6	100
Familles de 2 personnes et plus								
Total	22.4	73	4.6	100	12.3	84	3.7	100
Quintiles de revenu								
Inférieur	15.4	62.1	22.5	100	3	78.6	18.4	100
Deuxième	19.6	79.9	0.5	100	8.8	90.8	0.3	100
Moyen	22	78	0	100	13.5	86.5	0	100
Quatrième	25.6	74.4	0	100	16.9	83.1	0	100
Supérieur	29.3	70.7	0	100	19.1	80.9	0	100
Âge du chef								
Moins de 25 ans	44.9	51.1	4	100	20.3	72.7	6.9	100
25-64 ans	23.7	73.4	2.9	100	14	83.6	2.4	100
65 ans et plus	1.5	82.4	16.1	100	0.5	89.1	10.4	100

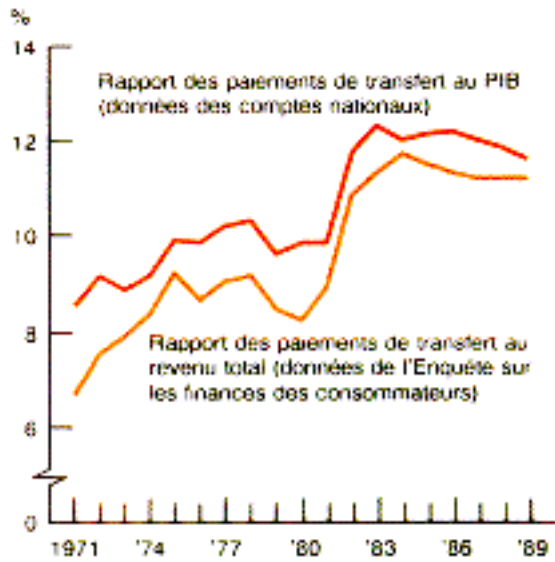
Source: Enquête sur les finances des consommateurs

* Mesurée selon le rapport des paiements de transferts au revenu total de la famille.

*** Comprend un nombre minime de travailleurs autonomes déclarant une perte de revenu pendant les années de référence.*

Rapports des paiements de transfert au revenu du ménage et au PIB

Les rapports tirés des deux sources de données affichent la même tendance.



Sources: *Système de la comptabilité nationale et Enquête sur les finances des consommateurs*

Tableau 2

Paiements de transfert selon les composantes, 1971 et 1989

Genre d'unité familiale et de paiement de transfert	Proportion recevant des paiements de transfert		Montant moyen reçu (en dollars de 1989) (bénéficiaires seulement)		Composition des paiements de transfert	
	1971	1989	1971	1989	1971	1989
	%		\$		%	
Personnes seules						
Régimes de pensions	3.8	24.8	1,668	3,745	4	24.6
Canada/Québec (RPC/RRQ)	25.5	29	4,388	5,835	70.2	44.8
Sécurité de la vieillesse*	4.4	10.3	1,947	3,935	5.4	10.7
Prestations d'Assurance-chômage
Allocations familiales	5.8	13.7	3,059	3,129	11.2	11.3
Assistance sociale	3.9	13	3,745	1,693	9.1	5.8
Autres revenus gouvernementaux**	...	19.7	...	239	...	1.2
Crédits d'impôt provinciaux
Crédits d'impôt pour enfants	...	53.8	...	101	...	1.4
Crédits d'impôt sur taxe de vente	38.3	73.1	4,162	5,172	100	100
Total						
Ensemble des transferts (en dollars de 1989)	(\$ millions)	2,753 12,091
Familles de 2 personnes et plus						
Régimes de pensions	4.4	19.9	1,943	5,218	3.8	20.5
Canada/Québec (RPC/RRQ)	15.1	16.8	6,084	7,534	40.8	25.4
Sécurité de la vieillesse*	10.2	25.2	2,252	4,494	10.2	22.8
Prestations d'Assurance-chômage	59.6	50.5	774	765	20.5	7.8
Allocations familiales	6	9.1	5,605	5,087	15	9.3

Assistance sociale		5.1	11.3	4,272	2,919	9.7	6.6
Autres revenus gouvernementaux**		...	19.2	...	256	...	1
Crédits d'impôt provinciaux		...	30.8	...	866	...	5.4
Crédits d'impôt pour enfants		...	35.6	...	181	...	1.3
Crédits d'impôt sur taxe de vente		77.6	87.8	2,900	5,666	100	100
Total							
Ensemble des transferts (en dollars de 1989)	(\$ millions)	11,498	35,270

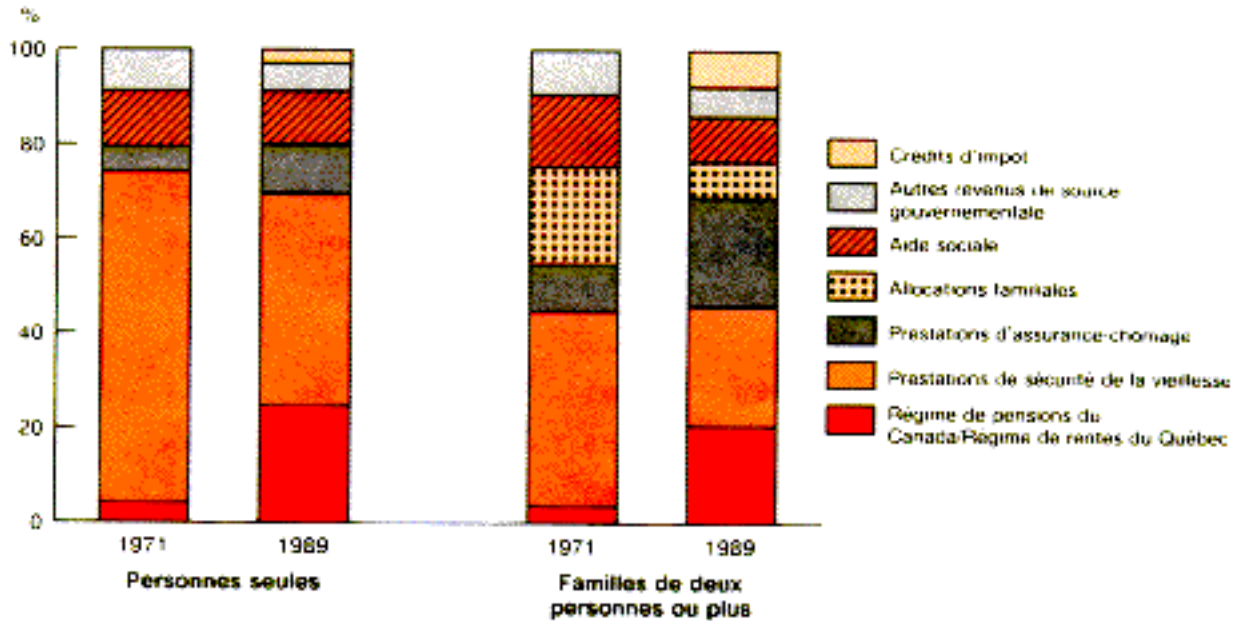
Source: Enquête sur les finances des consommateurs

** Inclut le Supplément de revenu garanti et l'Allocation du conjoint.*

*** Incluent les allocations de formation, l'indemnisation des accidents du travail et les allocations de pensions d'anciens combattants, des aveugles et des invalides, et d'autres.*

Composition des paiements de transfert en pourcentage

Les baisses relatives des prestations de sécurité de la vieillesse et des allocations familiales ont été compensées par une augmentation des crédits d'impôt et des prestations du régime de pensions du Canada et du régime de rentes du Québec.



Source: Enquête sur les finances des consommateurs

Tableau 3

Aperçu des prestataires recevant un ou plusieurs transferts, 1971 et 1989

Nombre de paiements de transferts reçus*	Répartition des prestataires		Répartition de l'ensemble des transferts		Rapport des transferts au revenu	
	1971	1989	1971	1989	1971	1989
	%					
Personnes seules						
Un	86.1	46.5	80.3	19.2	38.4	12.5
Deux	13.1	29.8	18	37.6	54.3	43.4
Trois et plus	0.8	23.6	1.7	43.2	52.7	59.7
Total	100	100	100	100	100	100
Familles de 2 personnes et plus						
Un	74.9	29.1	45.5	9.8	4.6	3.1
Deux	21.8	42.9	44.3	37.2	20.6	11.1
Trois et plus	3.3	28	10.2	53	29.7	26.3
Total	100	100	100	100	100	100

Source: *Enquête sur les finances des consommateurs*

* Afin de réduire le nombre de combinaisons possibles de paiements de transfert, nous n'avons utilisé que cinq types de prestations des programmes suivants: Allocations familiales, Régimes de pensions du Canada et de rentes du Québec,

Assurance-chômage, Sécurité de la vieillesse et les autres (par exemple, Assurance sociale et/ou Crédits d'impôt et/ou autres transferts n'apparaissant pas séparément).

Tableau 4

Statistiques choisies des paiements de transfert selon l'âge du chef, 1971 et 1989

		1971				1989			
		24 ans ou moins	25-64 ans	65 ans et plus	Total	24 ans ou moins	25-64 ans	65 ans et plus	Total
Personnes seules									
Nombre estimé	('000)	398	877	454	1,729	425	1,857	918	3,199
Répartition	(%)	23	50.7	26.3	100	13.3	58	28.7	100
Proportion recevant des transferts	(%)	12.7	18.8	98.2	38.3	73.9	59.7	99.8	73.1
Répartition des prestataires	(%)	7.6	25	67.5	100	13.4	47.4	39.2	100
Transferts totaux payés*	(\$ millions)	78	552	2,122	2,753	415	3,611	8,064	12,091
Répartition des transferts	(\$)	3	21.1	81	105	3.4	29.9	66.7	100
Moyenne globale des transferts*	(\$)	196	630	4,676	1,592	978	1,945	8,785	3,779
Rapport des transferts au revenu	(%)	1.6	3.1	47.2	10.2	6.6	7.8	53.8	17.9
Familles de 2 personnes et plus									
Nombre estimé	('000)	331	4,157	620	5,107	247	5,820	1,022	7,089
Répartition	(%)	6.5	81.4	12.1	100	3.5	82.1	14.4	100
Proportion recevant des transferts	(%)	55.1	76.3	98.5	77.6	79.7	86.1	99.5	87.8
Répartition des prestataires	(%)	4.6	80	15.4	100	3.2	80.5	16.3	100

Transferts totaux payés*	(\$ millions)	371	6,651	4,476	11,498	825	20,426	14,018	35,270
Répartition des transferts	(%)	3.4	60.7	40.9	105	2.3	57.9	39.7	100
Moyenne globale des transferts*	(\$)	1,121	1,600	7,222	2,251	3,336	3,510	13,719	4,975
Rapport des transferts au revenu	(%)	4	4.1	29.7	6.1	10.7	6.6	36.6	9.9

Source: Enquête sur les finances des consommateurs

* *En dollars de 1989*

Tableau 5

Paiements de transfert selon le genre d'unité familiale, 1971 et 1989

Genre d'unité familiale	Proportion ayant reçu des transferts		Répartition l'ensemble des de transferts		Moyenne globale des transferts en dollars de 1989		Rapport des transferts au revenu	
	1971	1989	1971	1989	1971	1989	1971	1989
	%				\$		%	
Personnes seules	38.3	73.1	19.3	25.5	1,592	3,779	10.2	17.9
Familles époux-épouse	76.8	86.4	64	61.3	1,982	4,760	5.1	9
Couples mariés seulement	41.7	67.2	22.6	28.1	2,472	5,977	7.5	13.7
Couples mariés avec enfants célibataires seulement*	90.7	97.3	32.2	27.6	1,512	3,654	3.8	6.4
Autres**	90.4	98.2	9.3	5.6	4,928	8,966	10.6	13.5
Familles monoparentales	87.6	98.3	10.5	8.3	4,410	5,804	20.9	19.5
Chef masculin	79.1	97.3	0.9	1	2,436	4,695	7.4	10.7
Chef féminin	89.1	98.5	9.6	7.3	4,759	5,996	25	21.9
Autres familles	79.8	93.1	6.2	4.8	5,314	7,439	18.6	18
Familles de 2 personnes et plus	77.6	87.8	80.7	74.5	2,251	4,975	6.1	9.9
Toutes les unités familiales	67.7	83.2	100	100	2,085	4,603	6.6	11.2

Source: *Enquête sur les finances des consommateurs*

* *Enfants, peu importe l'âge.*

** *Incluent les couples mariés avec enfants célibataires et mariés, et/ou avec d'autres personnes apparentées.*

Tableau 6

Décomposition de l'évolution des paiements de transfert moyens, 1971 à 1989

	Âge du chef			
	24 ans ou moins	25-64 ans	65 ans et plus	Total
	%			
Changement dans la structure démographique des:	-0.7	23.1	28.9	51.3
Personnes seules	0.1	5.8	12.3	18.1
Familles époux-épouse:				
Couples mariés seulement	-0.2	4.5	13.8	18.2
Couples mariés avec enfants célibataires seulement*	-1.1	5.9	1.5	6.3
Autres**	-0.1	0.7	-0.1	0.5
Familles monoparentales	0.4	4.6	0.7	5.6
Toutes les autres familles	0.2	1.7	0.7	2.5
Changement dans les montants causé par plusieurs facteurs†:	3.1	27.7	17.9	48.7
Personnes seules	0.9	3.5	5.6	10.1
Familles époux-épouse:				
Couples mariés seulement	0.6	4.3	7.3	12.2
Couples mariés avec enfants célibataires seulement*	1.2	16.3	1.8	19.4
Autres**	0.1	2.5	1	3.6
Familles monoparentales	0.2	0.7	1	1.8
Toutes les autres familles	0.1	0.4	1.1	1.6
Total	2.4	50.8	46.8	100

Source: Enquête sur les finances des consommateurs

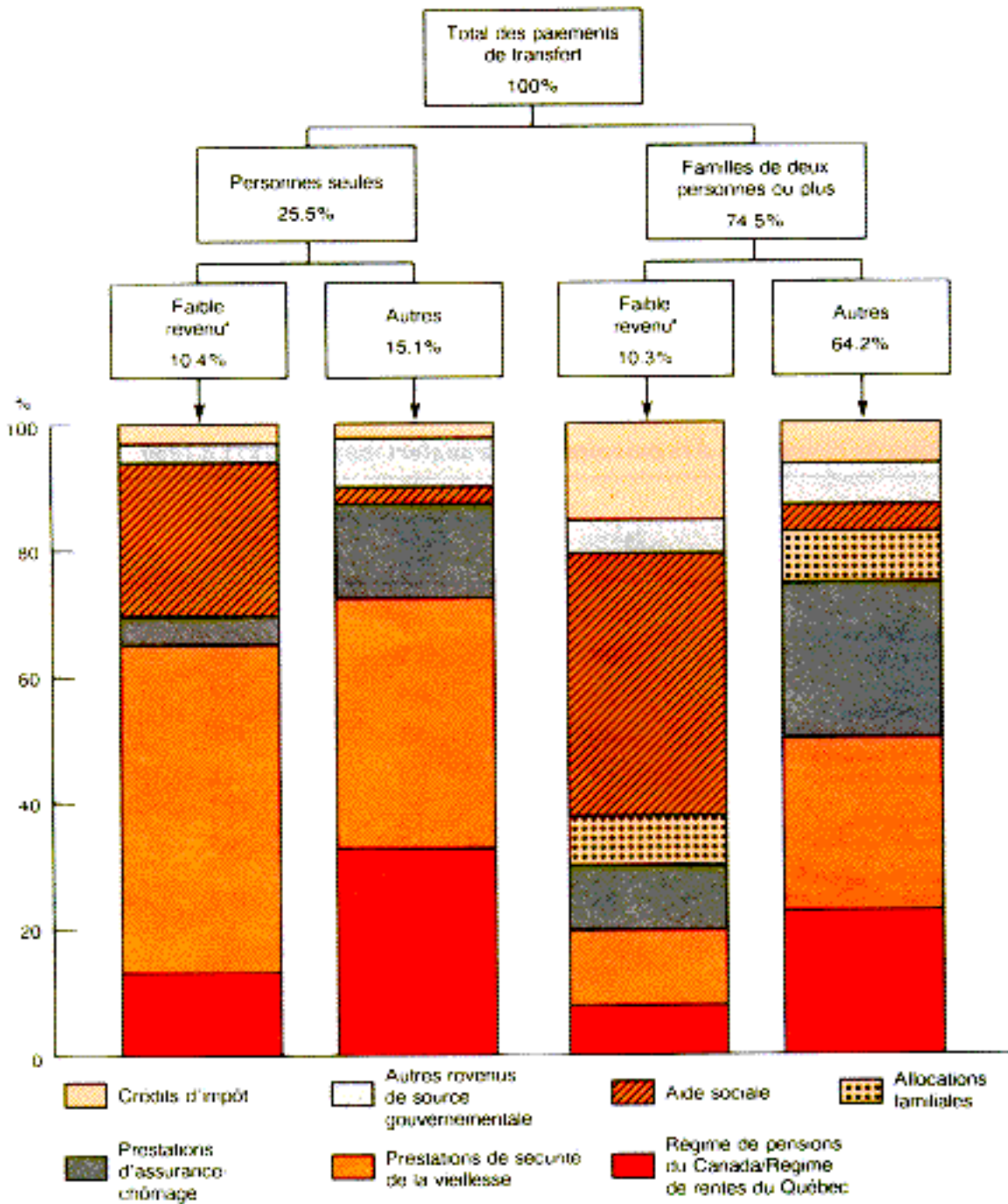
* Enfants, peu importe l'âge.

** Incluent les familles époux-épouse avec enfants célibataires et mariés et/ou avec des personnes apparentées.

† Tels les changements dans les programmes depuis 1971, les nouveaux programmes établis après 1971, et la pleine maturité de certains programmes.

Composition des paiements de transfert selon la catégorie de faible revenu*, 1989

La composition des paiements de transfert varie beaucoup selon la catégorie de revenu.



Source: Enquête sur les finances des consommateurs

* Voir l'encadré pour une définition de la catégorie de faible revenu

Tableau 7

Statistiques choisies selon la taille du rapport du revenu familial aux seuils de faible revenu, 1989

Rapport (%) du revenu familial aux seuils de faible revenu	Personnes seules			Familles		
	Nombre	Répartition des transferts	Rapport des transferts au revenu	Nombre	Répartition des transferts	Rapport des transferts au revenu
	%					
Moins de 40.0	4.4	1.1	42.9	1	0.6	114.1*
40.0-79.9	14.2	18.6	68.9	5	7.5	61.4
80.0-99.9	11.8	20.9	65.3	3.6	5.7	45.2
100.0-119.9	10.2	17.1	52.2	4.7	8.1	41
120.0-159.9	13	15.5	29.3	12.4	18.1	27
160.0-199.9	10	7.7	14.3	12.9	14.5	15.6
200.0 et plus	36.4	19.1	5.3	60.4	45.5	5.7
Total	100	100	17.9	100	100	9.9
Unités à faible revenu	30.5	40.6	66	9.6	13.8	54.4
Autres unités	69.5	59.4	11.9	90.4	86.2	8.8

Source: *Enquête sur les finances des consommateurs*

* Comprend un nombre minime de travailleurs autonomes déclarant une perte de revenu pendant l'année de référence.

Tableau 8

Effet des paiements de transfert sur la population des faibles revenus selon le genre d'unité familiale, 1989

Genre d'unité familiale	Proportion de faibles revenus			Répartition des unités à faible revenu ajoutées en l'absence de transferts
	selon le revenu total	selon le revenu total moins les transferts	Changement dans la proportion grâce aux transferts	
	%			
Personne seules	30.5	45.6	-33.1	37.7
Moins de 65 ans	27.6	33.4	-17.4	10.2
65 ans et plus	37.5	76	-50.7	27.5
Familles époux-épouse	6.6	17.6	-62.5	52.1
Couples mariés seulement	5.9	25.3	-76.7	33.5
Chef de moins de 65 ans	6.3	10.9	-42.2	5.5
Chef de 65 ans et plus	5.2	56.6	-90.8	28
Couples mariés avec enfants célibataires seulement*	7.3	13.1	-44.3	16.3
Autres**	4.4	14.3	-69.2	2.3
Familles monoparentales	35.1	46.7	-24.8	6.2
Chef masculin	12.4	20.9	-40.7	0.7
Chef féminin	39	51.2	-23.8	5.5
Autres familles	12.5	29.4	-57.5	4
Familles de 2 personnes et plus	9.6	20.9	-54.1	62.3
Toutes les unités familiales	16.1	28.6	-43.7	100
Nombre estimé ('000)	1,656	2,942	...	1,286

Source: Enquête sur les finances des consommateurs

* Enfants, peu importe l'âge.

** Incluent les familles époux-épouse avec enfants célibataires et mariés et/ou avec des personnes apparentées.